

DELIBERATION C.C.A.S.

Séance du Mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Mercredi quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge BORD, Maire.

Présents : Mmes JULIEN – BELIN — SIAU – PEIRETTI GARNIER – FERNANDEZ – GLAS – CURTO –
Mrs BORD – MARTIN – FOLCHER

Absente : Mme ANGER

Absente représentée : Mme FERNANDEZ par M MARTIN

CCAS_2024_008 AIDE AUX ÉTUDIANTS

Le président du conseil d'administration propose d'attribuer une aide financière exceptionnelle aux étudiants à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité cette aide à 100 € pour les personnes remplissant les conditions suivantes :

- 1°) Suivre les cours d'une université ou d'un établissement supérieur,
- 2°) N'avoir aucune ressource et être à la charge de parents non imposables sur les revenus N-1,

Toutefois le conseil d'administration se réserve le droit d'étudier des demandes exceptionnelles.

Le Président
Serge BORD



Mis en ligne sur le site internet www.saintjulienlesrosiers.fr le 05/12/2024